

**COMMUNE d'EZE
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE PUBLIQUE ORDINAIRE

MERCREDI 13 JUILLET 2011 A 19h00

SALLE DES FETES

PROCES-VERBAL

Date de convocation : 8 juillet 2011

Président de séance : Stéphane CHERKI, maire

Membres en exercice : 19

L'an deux mil onze, le treize juillet à dix neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le huit juillet deux mil onze s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane CHERKI, maire.

Participants : M. Stéphane CHERKI – Mme Liliane MONTEL – Mme Céline ZAMBON – Mme Virginie SOULIER – M. Patrick LADU – M. Sylvestre ANSELMi – M. Christian FIGHIERA - Mme Rachel JOURDAN – M. Jean-Claude HUBERT - Mme Muriel MACRI – Mme Hélène PELTIER – M. Cédric DERUAZ – Mme Rosaria ILLARIO

Ont donné procuration :

M. Serge PAVIA à M. Stéphane CHERKI
Mme Brigitte ROUZIE à Mme Liliane MONTEL
M. Alain VUILLEREZ à Mme Céline ZAMBON

Absents excusés : Mme Muriel SIBONI BERDAT - M. Andréa LIEBAERT – M. Boris KRUNIC

Est élue secrétaire de séance : Mme Muriel MACRI

La séance est ouverte à 19h00.

Modifications de l'ordre du jour :

Monsieur le maire décide de retirer le point 4 (Déversement des eaux usées autres que domestiques) car cette délibération a déjà été prise en février 2011.

Il propose d'ajouter un point n°5 relatif à un achat de terrain.

Le conseil municipal décide d'accepter ces modifications dans l'ordre du jour.

I) ADMINISTRATION GENERALE

1. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

DECISION N°38 DU 23/06/2011	Signature d'un marché avec la société RIVIERA OFFICE pour l'acquisition et la livraison de fournitures scolaires, pour une durée d'un an renouvelable trois fois maximum
DECISION N°39 DU 11/07/2011	Signature d'un marché avec la société EGM pour des travaux de mise en conformité des installations électriques dans divers bâtiments communaux. Montant du marché : 13 090,50 € HT soit 15 656,24 € TTC
DECISION N°40 DU 11/07/2011	Signature d'un marché avec la société EGM pour l'aménagement des installations électriques (TGBT) place Figuiera. Montant du marché : 7 455,60 € HT soit 8 916,90 € TTC
DECISION N°41 DU 11/07/2011	Signature d'un marché avec la société ASSISTEC INFORMATIQUE pour la maintenance du parc informatique et des copieurs déjà installés dans les bâtiments communaux. Durée du marché : un an, renouvelable trois fois maximum.

2. Règlement communal de publicité

Le règlement communal de publicité date de 1985. Il a besoin d'être remanié dans un sens plus contraignant pour la publicité en raison du caractère patrimonial et paysager de la commune d'Eze.

Un groupe de travail, désigné par M. le préfet, a voté un projet de règlement dans ce sens. La commission départementale des sites a donné un avis favorable assorti de réserves, le 13 juillet. Il est indispensable que le conseil municipal puisse délibérer le jour même afin que M. le maire soit autorisé à signer également ce même jour l'arrêté portant réglementation communal de publicité. Il s'agit en effet du dernier jour pendant lequel le conseil municipal a la possibilité d'élaborer son propre règlement. A défaut, il faudrait attendre la publication d'un arrêté intercommunal sur lequel le conseil municipal aurait naturellement moins d'autorité.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, décide **A L'UNANIMITE** :

- D'ADOPTER le projet de règlement communal de publicité joint à la présente délibération ;
- DE MANDATER Monsieur le maire pour signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

3. Battues administratives aux sangliers

La prolifération des sangliers sur le territoire communal provoque d'importants dégâts. Conformément à la réglementation en vigueur, il convient d'autoriser Monsieur le maire à organiser des battues pour contrôler la population de sangliers.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, décide **A L'UNANIMITE**

- D'AUTORISER Monsieur le maire à organiser des battues pour la régulation du nombre de sangliers sur le territoire communal.

4. Acquisition d'un délaissé du Conseil général

Le délaissé départemental de la RD 6098, sis quartier Saint-Laurent, nous est proposé au prix des Domaines, soit 54 K€. L'acquisition de cette parcelle permettra à la commune de maintenir en place le snack Saint-Laurent et d'aménager par la suite des emplacements de parking payants.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, **1 VOIX CONTRE, A LA MAJORITE**,

- DECIDE d'acquérir ce délaissé du département des Alpes-Maritimes d'une surface de 1 500 m², sis Avenue Raymond Poincaré, à Saint-Laurent d'Eze, pour le montant estimé par France Domaines, à savoir 54 000 euros, soit 36 € le mètre carré ;
- DECIDE de désigner le cabinet de géomètre-expert Labrière, de Villefranche-sur-Mer, pour effectuer le document d'arpentage nécessaire ;
- DECIDE de valider le principe du maintien d'une activité commerciale à cet endroit, dans le cadre d'une délégation de service public.

L'ordre du jour étant clos, et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance,



Muriel MACRI

Le maire,

Pour le Maire
l'Adjoint



Stéphane CHERKI